

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 25 mars 2008

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 18 octobre 2005 portant institution de régies et de sous-régies de recettes, de régies et de sous-régies d'avances auprès des services extérieurs et des établissements relevant de la direction centrale du matériel de l'armée de terre.

Du 6 février 2008

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 octobre 2005 portant institution de régies et de sous-régies de recettes, de régies et de sous-régies d'avances auprès des services extérieurs et des établissements relevant de la direction centrale du matériel de l'armée de terre.

Du 6 février 2008

NOR D E F F 0 8 0 3 5 0 7 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 octobre 2005 (JO n° 268 du 18 novembre 2005, texte n° 6 ; mention au BOC, 2005, p. 8639. ; BOEM 410.6.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 39 du 15 février 2008, texte n° 29 ; signalé au BOC 11/2008.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 6 février 2008, à l'arrêté du 18 octobre 2005 portant institution de régies et de sous-régies de recettes, de régies et de sous-régies d'avances auprès des services extérieurs et des établissements relevant de la direction centrale du matériel de l'armée de terre, la sous-régie d'avances instituée auprès du détachement de Toul (Meurthe-et-Moselle) de la 15e base de soutien du matériel de Phalsbourg (Moselle) est supprimée.